
Guzargues, le 03 Avril 2022



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 9 Février 2022 à 18 H 30

Etaient présents :

Mesdames ESTRENIS Estelle, GOGUET Ghislaine, MONTELON Virginie, SOURY Vanessa,
Messieurs ANTOINE Pierre, BORS Olivier, CROSNIER Bernard, FLOURIEUSSE Hervé, GAUD Jean-
Claude, LEMPEREUR Christian, MALCHIRANT Thierry, MASTALERZ Claude, SANCEY Jean-Marc

Excusés : Madame REBOUL Stéphanie, Monsieur MARTIG Eric (procuration à Mme Vanessa SOURY)

1 – Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 02 Décembre 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité,

2 – Attribution de marchés pour la construction d'un espace socioculturel

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres (CAO) du 14 Décembre 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le choix des entreprises
proposées par la CAO et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : construction d'un espace socioculturel

N° du Lot	Désignation du Lot	Entreprise sélectionnée	Montant HT
Lot n° 1	Terrassements, réseaux divers, gros œuvre, traitement des façades, faïences	Bâtisseur durable	250.000,00 €
Lot n°2	Charpente bois et métal	Célestin	67.868,00 €
Lot n° 3	Menuiserie extérieures	BH Agencement	41.179,00 €
Lot n° 4	Serrurerie	NON ATTRIBUE	-
Lot n° 5	Cloisons, doublages, plafonds	Sodac	43.275,76 €
Lot n° 6	Menuiseries intérieures	Menuiseries et charpentes de l'Hérault	24.243,27 €
Lot n° 7	Peinture	Home Deco	12.505,61 €

Lot n° 8	Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaires	Enersol	43.753,71 €
Lot n° 9	Electricité, courants forts et faibles	SAS EGC	65.456,90 €
Lot n° 10	Equipement cuisine	BCH Bains Cuisines de l'Hérault	7.049,80 €
Lot n° 11	Mobilier bibliothèque	NON ATTRIBUE	-
Lot n° 12	Mobilier salle polyvalente	NON ATTRIBUE	-
		Montant total des marchés	555.332,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics désignés ci-dessus, et précise que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

Voté à l'unanimité.

3 - Construction d'un espace socioculturel – Lot n° 4 serrurerie – Validation des devis

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les 6 devis du lot serrurerie et les 8 devis du lot 4 bis portail garage ainsi que l'analyse et la proposition du maître d'œuvre suite à la consultation pour le lot n° 4 « serrurerie ».

Compte tenu de l'analyse des offres du maître d'œuvre, l'entreprise ASTILIA étant la mieux disante il est proposé au conseil municipal de retenir son offre pour un montant de 19 571,40 € HT.

Concernant le lot n° 4 bis « portail garage », l'entreprise AN.ALU étant la mieux disante il est proposé au conseil municipal de retenir son offre pour un montant de 3 536,64 € HT.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant de 19 571,40 € HT et de 3 536,64 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise ASTILIA pour un montant de 19 571,40 € HT, valide le devis de l'entreprise AN.ALU pour un montant de 3 536,64 € HT, mandate Monsieur Le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier, précise que le financement de ce programme est inscrit au budget de la Commune.

Voté à l'unanimité.

4 - Tenue du débat obligatoire relatif à la protection santé complémentaire

L'Ordonnance n° 2021-175 du 17 Février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer la participation des employeurs publics à cette protection sociale en rapprochant les pratiques au sein de la fonction publique de celles existantes dans le secteur privé.

Ainsi à compter sur 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1^{er} Janvier 2026 en matière de santé, l'employeur devra obligatoirement participer financièrement aux contrats (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par les agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte du débat tenu en séance du Conseil Municipal du 09 Février 2022 sur le thème de la protection sociale complémentaire qui n'est pas mis au vote.

5 - Communauté de communes du Grand Pic St Loup : devis pour la réalisation du parking de la salle socioculturelle dans le cadre du programme voirie 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation va être lancée par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup selon la procédure adaptée pour la réalisation de travaux de voirie.

Monsieur le Maire rend compte du chiffrage prévisionnel effectué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour la réalisation du parking de la salle socioculturelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, habilite Monsieur le Maire à signer le devis proposé par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour la réalisation du parking de la salle socioculturelle dans le cadre des travaux de voirie 2022 dont le montant s'élève à 28.409,30 €HT, précise que le financement de ce programme est inscrit au budget de la Commune.

Voté à l'unanimité.

6 – Communauté de communes du Grand Pic St Loup : demande de fonds de concours pour la rénovation de la voirie de la Route du Lirou

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la voirie de la Route du Lirou dont le coût des travaux s'élève à 11.115 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite effectuer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes du Grand Pic St Loup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de fonds de concours auprès de la communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour la rénovation de la voirie de la Route du Lirou dont le coût des travaux s'élève à 11.115 € HT.

Voté à l'unanimité.

7 – Questions diverses : possibilité de traiter les questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour, si le Conseil Municipal le décide

1 – Carte communale : le rapport élaboré par le cabinet Krepis a été envoyé à la DDTM,

2 – Autorisation à défendre la commune dans l'affaire Chaudet suite à la condamnation de ce dernier, qui a fait appel,

Voté à l'unanimité.

3 – Mise en place de PayFip : paiement par Internet des prestations de la commune.

Voté à l'unanimité.

4 – Devis pour l'organisation d'une animation pour les enfants de Guzargues : animation Kid Aventure, forfait 20 enfants, 2 Heures d'animation en équipe comprenant 6 épreuves avec 2 animateurs (dont Maud Garnier ex-aventurière de Koh Lanta) : 550,00 HT.

Voté à l'unanimité.

5 – Logiciel finance pour réaliser une synthèse (notamment pour le document que nous devons fournir aux services de l'état), dans le cadre d'une commande via la communauté de communes du Grand Pic St Loup : coût prévisionnel : 350 € / an.

Voté à l'unanimité.

6 – Emprunt : le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès de banques une demande d'emprunt de 200.000 € sur 25 ou 30 ans pour contribuer au financement de l'espace socioculturel.

Voté à l'unanimité.

7 – Gendarmerie : le conseil municipal a reçu la Lieutenante Marin Cheffe de la Brigade de Jacou-Clapiers le 8 Février 2022. Guzargues est une commune privilégiée en termes de délinquance. Sur la brigade Jacou-Clapiers sur un an : 800 crimes et délits, 22 à Guzargues.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H50

PRESENTS	EMARGEMENTS
Monsieur Pierre ANTOINE	
Monsieur Olivier BORS	
Monsieur Bernard CROSNIER	
Madame Estelle ESTRENIS	
Monsieur Hervé FLOURIEUSSE	
Monsieur Jean-Claude GAUD	
Madame Ghislaine GOGUET	
Monsieur Christian LEMPEREUR	
Monsieur Thierry MALCHIRANT	
Monsieur Eric MARTIG	Procuration à Mme Vanessa SOURY
Monsieur Claude MASTALERZ	
Madame Virginie MONTELON	
Madame Stéphanie REBOUL	Excusée
Monsieur Jean-Marc SANCEY	
Madame Vanessa SOURY	